



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Personnel

Question écrite n° 29628

Texte de la question

M Fabien Thieme attire l'attention de M le ministre de la solidarité, de la santé et de la protection sociale sur les revendications des psychologues du Nord - Pas-de-Calais. Il lui demande s'il entend agir dans un sens favorable par rapport aux propositions suivantes : unicite de grade et de classe ; echelonnement de l'indice brut de 701 a 1015 ; reconstitution de carriere prenant en compte la totalite des services accomplis pour les psychologues non titulaires accedant au nouveau corps ; recrutement par voie de concours apres publicite nationale, pour les postes a pourvoir ; parite effective dans toute commission chargee de recrutement ou de toute autre question touchant a la gestion de nos carrieres.

Texte de la réponse

Reponse. - Le projet de statut des psychologues hospitaliers presente au conseil superieur de la fonction publique hospitaliere le 11 juin 1990 ameliore sensiblement les perspectives de carriere des interesses, puisqu'il institue un corps a deux grades : la classe normale dont l'echelon terminal est dote de l'indice brut 801 (a comparer avec l'indice brut 750 qui correspond a l'actuelle fin de carriere) et la classe superieure, accessible dans la limite de 15 p 100 des effectifs, qui conduit en fin de carriere a l'indice brut 901. Par ailleurs, des conditions favorables de reclassement dans la grille nouvelle ont ete prevues au profit des psychologues actuellement en fonctions.

Données clés

Auteur : [M. Thieme Fabien](#)

Circonscription : - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 29628

Rubrique : Hopitaux et cliniques

Ministère interrogé : solidarité, de la santé et de la protection sociale

Ministère attributaire : solidarité, de la santé et de la protection sociale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 juin 1990, page 2623